

## LES MOSSES ANIMATION

Co/ Office du tourisme Les Mosses – La Lécherette  
Rte du Col des Mosses 106 – 1862 Les Mosses  
[lesmossesanimation@hotmail.com](mailto:lesmossesanimation@hotmail.com)  
[www.lesmossesanimation.ch](http://www.lesmossesanimation.ch)



# « MARCHÉ et BROCANTE » 2022 Col des Mosses

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

NPA : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

No de téléphone : \_\_\_\_\_ No de matricule : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Je désire réserver un emplacement unique **pour toute la saison du 12 juin au 19 septembre** pour un forfait de CHF 400.- (16 marchés) qui me garantira le même emplacement toute la saison.

Le marché aura lieu tous les dimanches ainsi que **les lundis 1<sup>er</sup> août et 19 septembre**.  
**Le marché du dimanche 10 juillet est annulé en raison du passage du Tour de France.**

**Place(s) souhaitée(s) :** \_\_\_\_\_

Articles vendus : \_\_\_\_\_

J'approuve le règlement ci-dessous.

**Signature du marchand :** \_\_\_\_\_

**A retourner d'ici au mercredi 4 mai 2022, accompagné du règlement signé à :**

Société de développement « Les Mosses Animation »

Co/ Office du Tourisme Les Mosses – La Lécherette

Marché-brocante

Route du Col des Mosses 106

1862 Les Mosses

ou Par mail à l'adresse suivante : [info@lesmosses.ch](mailto:info@lesmosses.ch) ou au 024 491 14 66

# Règlement

Les marchés ont lieu tous les dimanches du **12 juin au 18 septembre 2022** ainsi que **les lundi 1<sup>er</sup> août et 19 septembre 2022**.

**Le marché du dimanche 10 juillet 2022 est annulé en raison du passage du Tour de France.**

Les fiches d'inscriptions sont envoyées aux exposants qui ont participé aux marchés les années précédentes dans le courant du mois d'avril, avec les nouvelles directives.

Le délai de retour des pré-inscriptions est fixé au **mercredi 4 mai 2022**.

Dès lors, les inscriptions tardives seront prises en considération selon la disponibilité des emplacements et **la confirmation de paiement fera foi, pour la validation définitive.**

## **2 possibilités d'inscription s'offrent aux marchands pour cette édition 2022 :**

### **1. Forfait à la saison (16 marchés)**

Du 12.06.22 au 19.09.22. Payable en 1 tranche pour un montant de CHF 400.-. Les marchands qui optent pour cette solution se voient garantir le même emplacement à la saison mais ne peuvent pas le choisir lors de l'inscription.

**Dès la demande d'inscription traitée et la facture acquittée, l'emplacement sera attribué. Dans ce cas, nous vous prions de venir chercher votre macaron le premier jour des marchés-brocante dans le chalet situé en face de l'office du tourisme. Dans le cas contraire, l'inscription ne sera pas prise en compte.**

### **2. Inscriptions journalières**

**Par téléphone** du jeudi au samedi de 18h à 20h au 077 454 68 69 pour un montant de CHF 30.-.

#### **Un emplacement peut être annulé par le responsable des exposants :**

- si la marchandise ou l'activité faite sur le stand ne correspond pas avec l'inscription.
- **si la marchandise vendue comporte de la nourriture (afin de garder un certain équilibre à notre marché, la vente de produits alimentaires est interdite. Toutefois, selon la nature de vos produits, une autorisation spéciale peut vous être octroyée par notre responsable et le comité. si le stand n'est pas payé.**
- si l'emplacement n'est pas rendu en ordre (déchets etc...)
- si le règlement n'a pas été renvoyé signé au préalable.

Si un exposant inscrit ne peut pas venir pour un marché, il est obligé d'informer au plus vite le responsable (tél. 077 454 68 69) dès le 9 juin 2022. **Toutefois, sans nouvelles de votre part au-delà de 7h30, votre emplacement sera attribué à un autre marchand pour la journée.**

**L'exposant respecte, strictement, la dimension de l'emplacement de son stand qui est marqué sur la route, soit 4 x 5 mètres. Les véhicules trop grands doivent être déchargés puis stationnés ailleurs sur le parking.** Les véhicules n'empiètent pas non plus sur la route cantonale (contrôles de la gendarmerie). **Celui qui se présente avec un stand plus grand que les dimensions prévues, qui expose de la marchandise en dehors de son emplacement ou dont le véhicule dépasse de la place de stand sera sanctionné.** Afin de respecter ceci, l'exposant a la possibilité de louer 2 places.

Les exposants installent leurs stands tôt et **aux environs de 7h30**, ils doivent être prêts.

Il est interdit de sous-louer les places. En tout temps un membre du comité peut contrôler les macarons.

En cas de météo défavorable, l'exposant assumera complètement la diminution des ventes de son activité, l'organisateur se décharge de tout remboursement ou prestations diverses.

L'exposant qui ne tient pas compte des conditions de participation à nos marchés le fait au risque de ne plus être accepté à participer dans le futur.